

L'accord du participe passé : cas généraux avec « être » et « avoir »

[CapConcours](#)

L'accord du participe passé : cas généraux avec « être » et « avoir »

Sommaire

1. Les trois emplois fondamentaux
2. Participe employé seul
3. Accord avec « être »
4. Accord avec « avoir »
5. Ne pas confondre -é et -er
7. À retenir

1. Les trois emplois fondamentaux du participe passé

Le participe passé est au cœur de la grammaire française. Selon qu'il est employé sans auxiliaire, avec l'auxiliaire *être* ou avec l'auxiliaire *avoir*, sa règle d'accord obéit à des mécanismes syntaxiques strictement différenciés.

2. Le participe passé employé seul (sans auxiliaire)

Employé sans auxiliaire, le participe passé fonctionne exactement comme un **adjectif qualificatif épithète** :

Règle : Il s'accorde en **genre et en nombre avec le nom ou le pronom** auquel il se rapporte.

*Un abri carré **composé** d'une basse toiture **supportée** par de grosses branches **plantées** dans le sol.*

- *Composé* s'accorde avec *abri* (masculin singulier).
- *Supportée* s'accorde avec *toiture* (féminin singulier).
- *Plantées* s'accorde avec *branches* (féminin pluriel).

3. Le participe passé avec l'auxiliaire « être »

Le participe passé conjugué avec l'auxiliaire *être* (ou un verbe d'état : *sembler*, *paraître*, *demeurer*, *devenir*) a le statut d'attribut du sujet :

Règle : Il s'accorde toujours en **genre et en nombre avec le sujet** du verbe.

- *Les déléguées sont **venues** à l'heure.* (féminin pluriel avec *les déléguées*).
- *Le procès-verbal a été **rédigé** avec soin.* (masculin singulier avec *le procès-verbal*).
- *Ces mesures semblent **adoptées** par tous.* (féminin pluriel avec *ces mesures*).

4. Le participe passé avec l'auxiliaire « avoir »

C'est la règle d'accord la plus célèbre de l'orthographe française :

Règle fondamentale :

Le participe passé conjugué avec **avoir** s'accorde en genre et en nombre avec le **complément d'objet direct (COD)** uniquement si ce COD est **placé avant le verbe**.

Si le COD est placé après le verbe ou s'il n'y a pas de COD, le participe passé reste **strictement invariable**.

Position du COD	Règle d'accord	Exemples
COD placé AVANT le verbe	Le participe s'accorde en genre et en nombre avec le COD.	<i>Les cultivateurs que vous avez regardés.</i> (COD <i>que</i> mis pour <i>cultivateurs</i> , masculin pluriel, avant le verbe).
COD placé APRÈS le verbe	Le participe reste invariable .	<i>Ils ont posé leurs houes.</i> (COD <i>leurs houes</i> après le verbe → terminaison -é).
Pas de COD (verbe intransitif)	Le participe reste invariable .	<i>Le travail a cessé.</i> <i>Cette nuit, les gardes ont dormi.</i>

Attention aux faux COD (compléments de mesure/temps) :

« Les dix minutes qu'il a **couru** l'ont épuisé. »

Le pronom *que* n'est pas un COD mais un complément de durée (« pendant lesquelles il a couru ») : le participe reste donc invariable.

5. Ne pas confondre l'infinitif en -er et le participe en -é

Pour les verbes du premier groupe, la terminaison de l'infinitif (-er) et celle du participe passé (-é) se prononcent de la même façon : [e].

Astuce de substitution infaillible : Remplacez le verbe par un verbe du troisième groupe (ex. : *vendre, mordre, prendre, faire*).

- Si vous pouvez dire **vendre** (ou *prendre*) → c'est un **infinitif en -er**.
- Si vous pouvez dire **vendu** (ou *pris*) → c'est un **participe passé en -é**.

Exemple : « Les ouvriers devaient **lisser** (vendre) le mur qu'ils avaient **lissé** (vendu). »

À retenir

- **Participe seul** : s'accorde comme un adjectif en genre et en nombre avec le mot qualifié.
- **Avec l'auxiliaire être** : s'accorde toujours avec le **sujet**.
- **Avec l'auxiliaire avoir** :
 - S'accorde avec le **COD** si celui-ci est placé **avant le verbe**.
 - Reste **invariable** si le COD est placé après ou s'il n'y a pas de COD.
- **Infinitif en -er vs Participe en -é** : remplacez par *vendre* (infinitif en -er) ou par *vendu* (participe passé en -é).